



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Dareic

Délégation académique  
aux relations européennes  
et internationales et à la  
coopération

Dossier suivi par  
Sophie ESSEUL

Téléphone  
02 23 21 78 35

Télécopie  
02 23 21 74 00

Mél.  
Ce.daric@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
www.ac-rennes.fr

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissement

Rennes, le 9 octobre 2018

Réf. : BOEN n°30 du 26 juillet 2018

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=38047](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38047)

Objet : Programme VOLTAIRE (6 mois) – 2019-2020

Ce programme s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel qui étudient l'allemand en LV1 et LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de 3<sup>ème</sup> satisfaisant aux mêmes conditions.

Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements français et allemand, il est recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'OFAJ sur son site : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/echangesMobilite/08/2/Bewertungsbogen\\_Voltair\\_e\\_2010\\_653082.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/echangesMobilite/08/2/Bewertungsbogen_Voltair_e_2010_653082.pdf)

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une enquête évaluative qui a donné lieu à l'élaboration d'un guide consultable sur : <https://www.ofaj.org/media/voltaire-en-poche.pdf>

Le programme Voltaire repose sur le principe de la **réciprocité** :

- Le séjour des élèves français en Allemagne est prévu de début mars à fin août 2019
- Les participants allemands séjourneront en France de septembre 2019 à fin février 2020

L'OFAJ peut accorder une aide aux participants dans la limite des crédits disponibles et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays partenaire, etc.) et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'OFAJ.

Cette grille est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.ofaj.org/ressources/directives-richtlinien-2018.html>

## Modalités de candidature

### La candidature au programme Voltaire s'effectue en ligne

Pour s'inscrire en ligne, l'adresse suivante doit être utilisée :

<http://programme-voltaire.xialys.fr/>

Une fois la fiche de candidature complétée en ligne, elle sera imprimée et ajoutée aux autres pièces du dossier (cf liste des pièces au BO du 26 juillet 2018).

Le dossier de candidature sera remis en trois exemplaires au chef d'établissement au plus tard le 9 novembre 2018 (date de la signature du chef d'établissement). Les dossiers doivent parvenir impérativement pour le 20 novembre 2018 à la DAREIC en 3 exemplaires.

Le candidat et sa famille seront informés, après étude des dossiers et sélection par l'OFAJ, fin janvier 2019.

La participation au programme Voltaire est conditionnée, d'une part, par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, d'autre part, par le nombre de candidats allemands.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les sites suivants :

Site OFAJ : <http://www.ofaj.org/programme-voltaire>

FAQ : <http://centre-francais.de/programme-voltaire>

Le Recteur



Armande LE PELLEC MULLER

Pour le Recteur en déléguation  
Le Secrétaire Général

Michel CANEROT

Copie :

- Mesdames et Monsieur les DASEN
- Madame et Messieurs les DDEC